

Dossier de candidature en M2 droit notarial

Par **Visiteur**, le **31/08/2015** à **19:31**

Bonjour, je serai cette année en M1 Droit notarial à l'Université de Bordeaux. Cependant, je me pose déjà des questions sur le M2. Quels éléments sont nécessaires pour constituer un bon dossier de candidature ? Je sais qu'il y a bien sûr le CV, la lettre de motivation, les relevés de notes des précédentes années. Mais que faut-il ajouter aux éléments que je viens de citer ?

Autre question: pour ne pas se retrouver sans M2 à la rentrée 2016-2017, est-il possible de candidater dans deux masters différents (ainsi, j'enverrai un dossier pour le M2 droit notarial et un dossier pour un autre M2 dans plusieurs établissements) ?

Merci.

Par **Fax**, le **31/08/2015** à **20:39**

Bonsoir,

Quant aux pièces à fournir, elles seront précisées par les formations auxquelles vous postulerez.

Postuler à plusieurs M2 n'est pas une possibilité mais bien une obligation si vous ne voulez pas vous retrouver le bec dans l'eau l'année suivante. Et ne vous arrêtez pas à un secteur géographique. L'année de M2 étant sélective, il faut multiplier vos chances d'intégrer une telle formation et même si tel ou tel M2 n'était pas votre choix de départ déposer une candidature ne mange pas de pain et vous permettra de poursuivre votre cursus.

Pour être honnête, la sélection peut s'avérer rude et j'en connais quelques uns qui se sont limités à postuler dans un secteur géographique plutôt restreint et qui se retrouvent malheureusement à l'aube de la rentrée sans aucun M2.

Je vous conseille dès à présent de répertorier les M2 qui sont susceptibles de vous intéresser et de bien noter les dates de dépôts des candidatures afin de ne pas louper le coche.

Par **Visiteur**, le **31/08/2015** à **21:59**

Bonsoir @Fax. Merci d'avoir répondu.

Effectivement, je compte envoyer des dossiers de candidature partout en France. Le plus important est que je trouve une place, peu importe la Fac, même si j'espère quand même rester à l'Université de Bordeaux. J'ai également prévu des M2 de secours tels que le M2 Droit de la vigne et du vin ou encore le M2 Droit et pratique de l'assurance.

Je sais que la sélection est rude et il faut avouer que c'est cela qui me fait le plus peur. A cela, il faut ajouter le fait que les universités privilégient généralement leurs propre étudiants. Ce n'est pas gagné pour intégrer un M2 Droit notarial, surtout qu'il doit y avoir des dizaines d'étudiants meilleurs que moi.

Par **marianne76**, le **31/08/2015** à **22:14**

Bonsoir

Un M2 droit de la vigne et du vin ? C'est bien loin du droit notarial... Par ailleurs, les facs ne privilégient pas forcément leurs étudiants : entre un bon dossier d'un étudiant extérieur et un étudiant un peu juste de la fac en question le choix sera vite fait croyez moi. Pour information, enseignant dans une fac de province , mes bons étudiants n'ont jamais eu aucun mal à intégrer des masters notamment parisiens (entre autres)

Par **Visiteur**, le **31/08/2015** à **22:46**

Bonsoir @marianne76, dans la plaquette présentant le M2 droit de la vigne et du vin, j'ai lu que celui-ci se rapprochait assez du notariat, surtout dans la région de Bordeaux. Je vous insère le lien pour éventuellement jeter un coup d'œil sur cette formation: http://www.u-bordeaux.fr/formation/PRMMDPRIO_234/master-mention-droit-prive-m2-specialite-professionnelle-droit-de-la-vigne-et-du-vin

Quel autre M2 me conseillez-vous si je n'obtiens pas de place en M2 droit notarial ?

Quand je dis que les universités privilégient leurs étudiants, c'est pour souligner le fait que la majorité des étudiants présent en M2 étaient déjà inscrit en M1 dans le même établissement. Heureusement que les universités ne refusent pas les bons étudiants de l'extérieur.

Par **Fax**, le **31/08/2015** à **23:41**

Ne vous angoissez pas non plus outre mesure : vous y réfléchissez dès maintenant et vous anticipez donc il n'y a pas de raison que vous ne trouviez pas chaussure à votre pied. Travaillez d'arrache pied cette année pour obtenir de bons résultats ce qui augmentera vos chances d'obtenir le M2 que vous convoitez.

Je rejoins Marianne, si votre dossier est bon, que vous postuliez dans votre université ou ailleurs vous aurez de bonnes chances d'être accepté.

Néanmoins comme il reste une part "d obscur" dans les sélections, il est quelque soit la qualité de votre dossier préférable de multiplier les candidatures.

Par **Visiteur**, le **01/09/2015 à 08:08**

Je réagis parce que j'ai le même projet...

J'aimerais intégrer un M2 notarial, et je pense aussi à un M2 vin notamment comme "roue de secours"...

Par **Yn**, le **01/09/2015 à 08:59**

Les pièces à fournir sont indiquées sur le dossier de candidature : CV, notes, lettre de motivation, pièce d'identité... C'est grosso modo toujours la même chose.

Pour le notariat, il y a le M2 droit notarial, mais ne pas oublier le CPFN qui permet également d'accéder au notariat : le recrutement se fait après M2 (DGP, immobilier, droit des affaires sont les bienvenus), sur dossier, et 31 mois de stage avec des formations.

Enfin, on le dit, on le répète : **multipliez les candidatures en M2**. Dix ou quinze candidatures, ça n'a rien d'exceptionnel, surtout pour un dossier moyen. Il n'y a aucune limite, alors maximisez vos chances d'obtenir un bon M2.

Par **Visiteur**, le **01/09/2015 à 14:03**

Bonjour @Yn, je ne savais pas que les CFPN recrutent des étudiants ne disposant pas d'un M2 droit notarial. Merci de me l'avoir dit. Mais je me pose quand même une question: n'est-on pas un peu désavantagé lorsque l'on n'a pas un M2 droit notarial ? Je suppose que les matières que l'on voit dans ce M2 ne sont pas les mêmes que celles d'un M2 droit immobilier par exemple.

Par **Yn**, le **01/09/2015 à 14:23**

Ce n'est pas ça. Tu as deux options pour devenir notaire, comprendre te faire embaucher en tant que collab après tes études :

- M2 droit notarial + les deux années de DSN (formation et stages), c'est ce qu'on appelle généralement la voie universitaire. Si tu es dans cette voie, tu n'iras jamais du côté CFPN.

- Ou le CFPN : recrutement après un M2 (autre que droit notarial, évidemment) + 31 mois de formation avec des stages. On appelle généralement ça la voie professionnelle.

Au final, tu exerces la même profession. L'une n'est pas meilleure que l'autre.

Par **Visiteur**, le **01/09/2015 à 14:37**

Oui, je connaissais déjà ces deux voies et d'ailleurs, j'étais plutôt tenté par la première. Mais bon, comme vous le dites, peu importe la voie, on peut toujours finir par devenir notaire.

En ce qui concerne les masters que vous m'avez cité pour tenter l'entrée en voie professionnelle, est-ce une liste limitative ou est-ce que d'autres M2 sont acceptés ?

Par **Yn**, le **01/09/2015 à 16:32**

Il n'y a aucune liste officielle, il faut que les enseignements du M2 intéressent les notaires. Partant, les principales activités d'une étude sont visées, soit :

- Le droit patrimonial de la famille
- L'immobilier
- La gestion de patrimoine
- Le droit des affaires, les grosses études sectorisées ont une section dédiée à ces problématiques

Par **Visiteur**, le **01/09/2015 à 19:46**

C'est noté, je vais essayer de me focaliser sur ces masters en tant que plan b.

J'ai une dernière question: comment présenter le dossier de candidature ? Quelle forme doit-il prendre ? Je suppose qu'on ne lâche pas les documents à fournir dans une enveloppe que l'on envoie :D

Par **Fax**, le **01/09/2015 à 19:54**

Les universités fonctionnent en général via une plateforme internet de candidature : Vous vous enregistrez afin d'avoir votre numéro de candidature (vous allez remplir un formulaire détaillant votre parcours et vos notes) et vous y déposez votre ou vos voeux. Une fois le(s) voeu(x) effectué(s) sur la plateforme, il faut renvoyer le dossier à l'adresse indiquée avec les documents demandés (lettre de motivation, CV, diplôme, attestation de réussite, relevés de notes, formulaires spécifiques à telle ou telle formation, photos d'identité.....). Une fois le dossier arrivé à bon port, vous n'aurez qu'à surveiller votre candidature sur le site internet lequel indique l'état d'avancement de votre dossier (arrivé, en cours de traitement, admis, refusé.....)

Tout vous sera précisé par les universités concernées ne vous inquiétez pas. La seule chose à ne pas rater est la période de dépôt des candidatures qui est variable en fonction des universités

Par **Visiteur**, le **01/09/2015** à **20:12**

Ah, je pensais qu'il fallait présenter son dossier de telle sorte qu'il soit agréable à regarder pour le recruteur.

Il y a une autre question qui m'est venue à l'esprit: est-ce que le master 2 droit privé approfondi- parcours droit civil peut être une bonne porte d'entrée pour intégrer un CFPN ?

Par **Fax**, le **01/09/2015** à **20:33**

Non, non pas de présentation spécifique ce sont en général des formulaires que vous imprimez et renvoyez (en même temps, ce sont des dépôts de candidature pour intégrer un master 2 donc tout cela reste assez formel -là où il faut tenter de se démarquer, c'est dans la lettre de motivation).

Pour votre seconde question, je ne puis vous répondre, ce n'est pas du tout mon domaine.

Par **Visiteur**, le **01/09/2015** à **21:27**

Ok, merci de m'avoir apporté votre aide. Ça m'arrange parce que l'esthétique, ce n'est pas trop mon fort.

Par **marianne76**, le **01/09/2015** à **21:28**

Will1170 Bonsoir,

J'ai regardé un peu ce Master de droit de la vigne, je reste circonspecte car le domaine est à mon avis trop ciblé, et si l'on ne trouve pas de travail dans ce domaine, ce Master me semble difficilement monnayable ailleurs. Bref vous seriez mon fils je ne vous conseillerais pas cette filière.

Pour répondre à votre autre question, j'ai eu des amis qui avec un DEA de droit privé ont fait sans difficulté le CFPN, maintenant est-ce que cette vieille expérience est encore transposable de nos jours? Je ne peux pas vous l'assurer. Dernière chose, beaucoup de mes étudiants sont déçus du notariat, car il est quasiment impossible pour eux d'acheter une charge il reste donc salariés sans réelle perspective d'avenir. Je vous donne un exemple récent, un ancien étudiant devenu notaire était salarié dans une étude où il y avait trois notaires. L'un d'eux étant parti à la retraite il s'attendait donc à pouvoir acheter ses parts mais les deux autres se sont séparés lesdites parts et il est donc resté simple salarié. Résultat des courses après avoir pensé devenir professeur il a décidé de devenir magistrat et va donc abandonner le notariat fin de cette année

Par **Visiteur**, le **02/09/2015** à **00:19**

Bonsoir @marianne76,

En fait, je voulais tenté ce master pour tenter d'intégrer le CFPN, en cas d'échec d'une candidature en M2 droit notarial. Mais effectivement, il ne semble pas y avoir trop de débouchés, sauf peut-être dans les environs de Bordeaux. Je vais me renseigner plus en détail sur ce M2.

Le M2 droit privé approfondi - parcours droit civil a l'air assez intéressant avec des matières tels que le droit des obligations et des biens ainsi que le droit des personnes et de la famille. Dommage qu'il n'y ait pas un cours axé sur les successions. Mais l'idéal, ce serait quand même d'être admis en M2 droit notarial.

Essayez-vous de me décourager ? mdr J'envisageais justement d'être notaire salarié. Je n'ai pas les moyens d'acheter une charge et pour s'associer à d'autres notaires, il faut se connaître un minimum.

Je verrai bien le moment venu. Le plus important est déjà d'obtenir le diplôme.

Par **bulle**, le **02/09/2015** à **06:48**

Bonjour,

Je partage les avis précédents.

Quand vous postulerez, envoyez des candidatures un peu partout. Ne négligez pas les M2 relatifs à la gestion de patrimoine également et en droit immobilier car les M2 notarial sont assez sélectifs donc il serait trop dangereux de ne postuler qu'à ça!

Pour le M2 droit de la vigne, je vais être honnête, si vous souhaitez rester crédible et trouver du travail, fuyez!

Par ailleurs, avez vous des stages à faire figurer sur votre CV? Si ce n'est pas le cas, essayez d'en faire un pendant l'année ou d'en trouver un pour l'été prochain pour le mettre sur votre Cv par avance (cabinet notarial, agence Immo, ...).

Par **marianne76**, le **02/09/2015** à **08:31**

Bonjour Will710,

Je n'essayais pas du tout de vous décourager, je vous ai donné le ressenti et le parcours de certains de mes étudiants qui s'étaient orientés vers ce métier et pas plus. Je pense qu'il est important d'être lucide pour ne pas être trop déçu par la suite. Essayez de votre côté de vous renseigner vous aussi sur les évolutions de carrière en tant que notaire salarié pour forger votre propre idée. Tentez aussi de faire des stages car au delà de la question financière il est nécessaire d'avoir une approche pratique pour voir si c'est vraiment ce métier qui vous plait. Je rejoins Bulle sur le fait que les M2 notarial sont sélectifs ne négligez donc pas d'autres M2 ,

ceux qui sont cités par Bulle apparaissant bien plus porteurs que celui du droit de la vigne.

Par **sorrow94**, le **02/09/2015** à **09:46**

Bonjour,

Je profite de la présence de professeurs pour poser une question mais d'abord les remercie pour les réponses apportées sur ce topic : comment postuler à un M2 après un premier M2 ? On m'a répété que les notes / mentions en M2 arrivaient tard, après la période des candidatures en M2, donc doit t'ont faire abstraction du M2 qu'on est entrain d'effectuer lors des candidatures ?

Merci d'avance,

Par **Visiteur**, le **02/09/2015** à **18:54**

Bonjour @bulle, c'est clair que je vais postuler à plusieurs masters. J'ai trop peur de me retrouver sans rien à la rentrée de 2016.

Je comprends votre scepticisme quant au master droit de la vigne. Il a l'air très (trop) spécialisé, surtout que je ne resterai pas à vie dans les environs de Bordeaux. Je ne vais pas l'utiliser comme plan b.

Pour l'instant, j'ai deux stages dans le notariat et un autre qui n'a rien à voir. Mais je compte effectivement faire un autre stage, sans doute en février (2 semaines pour ne pas perdre trop de cours).

@marianne76 je plaisantais quand je disais que vous tentiez de me décourager. Vous essayez de de me faire prendre conscience de certaines choses et je vous en remercie. Mes deux expériences dans le notariat ont confirmé mon choix. Malheureusement, il n'y avait pas de notaires salariés (que des notaires associés et des clerks qui aspiraient peut-être un jour à devenir notaire).

En parlant de CV, les universités demandent-elles des attestations de stage pour la candidature en M2 ?

Par **marianne76**, le **02/09/2015** à **22:27**

Bonsoir

S'agissant de votre dernière question Wil710, sur les attestations de stage, pas à ma connaissance

Par **Visiteur**, le **03/09/2015** à **14:13**

Ok, merci à tous de m'avoir aidé. Je pense que j'ai maintenant les informations essentielles pour pouvoir préparer la rentrée universitaire de 2016.

Par **marianne76**, le **03/09/2015** à **14:22**

Bonjour

Je n'avais pas vu la question de sorrow94: ce n'est pas parce que les notes arrivent tard en M2 qu'il faut faire abstraction dudit M2 quand vous postulez pour votre 2ème M2. A défaut vous aurez un trou dans votre CV et l'enseignant qui étudie votre dossier va s'interroger. Donc soyez complet.

Je souhaite bonne route à Will710 c'est bien quand on sait vraiment ce que l'on veut faire

Par **sorrow94**, le **03/09/2015** à **14:48**

Mais que joindre au dossier ? Vraisemblablement ni les notes, ni l'attestation de réussite ou le diplôme. Aucun de ces documents ne seront en ma possession

Par **Yn**, le **03/09/2015** à **18:35**

[citation]Mais que joindre au dossier ? Vraisemblablement ni les notes, ni l'attestation de réussite ou le diplôme. Aucun de ces documents ne seront en ma possession[/citation]

Ce ne sont pas les options qui manquent pourtant.

Mentionne déjà sur ton CV que tu es en M2, il suffit d'indiquer "en cours ; résultats en attente", etc.

Les directeurs de M2 ne sont pas idiots : ils savent très bien que les taux de réussite en M2 avoisinent les 100% et qu'il est fort probable que tu l'obtiennes. D'ailleurs, j'aurais tendance à dire que c'est plus la qualité du M2 qui compte que le détail des notes.

Ensuite, il me semble que les résultats de M2 tombent *grosso modo* entre mi-juin et mi-juillet, soit environ à la fin des candidatures en M2, soit lors des entretiens. Tu peux donc les communiquer au directeur du M2 ou, si tu es invité à un entretien, t'autoriser à fournir le détail de tes notes lors de celui-ci.

Enfin, les étudiants "second M2" répondent à un profil particulier, tu es donc légitime à contacter le directeur de M2 pour lui expliquer ta situation. C'est une bonne manière de se faire connaître ou de discuter de vive voix avec une personne clé.

Bref, pas vraiment de quoi s'inquiéter, mais prendre le temps de réfléchir aux options ouvertes.

Par **sorrow94**, le **03/09/2015** à **19:48**

C'est noté, merci Yn.

Par **Visiteur**, le **03/09/2015** à **20:57**

Merci @marianne76.

Par **sorrow94**, le **03/09/2015** à **21:01**

Effectivement, merci à marianne aussi.